

Communiqué de presse

Le 14 janvier 2021

Analyse du conseiller aux États PLR Thierry Burkart dans les médias

Accord-cadre Suisse-UE: Un prix trop élevé

- Dans son commentaire sur l'accord-cadre Suisse-UE dans les médias du groupe CH Media, le conseiller aux États PLR Thierry Burkart a mis le doigt sur **un sujet criant qu'on refuse d'aborder: la perte de souveraineté**. Le débat de politique intérieure est ainsi lancé: **autonomiesuisse** partage entièrement l'avis de M. Burkart et espère que d'autres parlementaires s'y rangeront prochainement.
- Les inconvénients de l'accord-cadre prévalent contre ses avantages: la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pourrait à l'avenir statuer sur le droit et sur les décisions politiques si ceux-ci étaient affectés ne serait-ce qu'accessoirement par le droit européen. Les **autorités suisses** se trouveraient de facto cantonnées à un rôle d'**«auxiliaires» de l'UE**.
- Le Conseil fédéral devrait désormais **être clair avec l'UE** et lui communiquer le manque de perspectives, sur le plan de la politique intérieure, de cette reprise dynamique du droit de l'UE et d'une résolution des litiges subordonnée à la CJUE.
- Une **rupture des négociations** nuirait moins à la **crédibilité** du Conseil fédéral que de faire croire que les acteurs politiques avaliseraient l'accord-cadre.
- L'objectif d' **autonomiesuisse** consiste en une **coopération** à long terme **sur un pied d'égalité avec l'UE** dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant. En lieu et place d'un meilleur accord-cadre, l'élargissement des accords bilatéraux ou un accord de libre-échange élargi sont envisageables.

Le Conseil fédéral doit faire preuve d'honnêteté envers l'UE

Une analyse du conseiller aux États PLR Thierry Burkart

Depuis près de sept ans, la Suisse négocie avec l'UE sur le développement ultérieur de leurs relations, et le résultat est connu depuis deux ans. Suite à la signature de l'accord de libre-échange entre la Grande-Bretagne et l'UE, il est temps d'effectuer une évaluation de l'accord-cadre sans mettre d'œillères.

Sa version actuelle présente pour la Suisse nettement plus d'inconvénients que d'avantages. D'après l'évaluation menée par les principaux acteurs politiques, il n'est pas susceptible de dégager une majorité sous cette forme. Le Conseil fédéral entend donc «préciser» avec l'UE des questions sur la protection des salaires, la directive sur la citoyenneté et sur les aides d'État. Il s'agit en effet d'aspects importants.

Un sujet criant qu'on refuse d'aborder

Mais pour l'appréciation globale de l'accord-cadre, il est beaucoup plus décisif que le droit européen applicable à celui-ci soit censé s'appliquer à la Suisse à l'avenir. Le terme technique consacré est le suivant: «reprise dynamique du droit». Ce mécanisme ne vaut pas seulement pour la mise à jour d'accords d'accès au marché existants (libre circulation des personnes, entraves techniques au commerce, agriculture, transport aérien et transport terrestre), mais pour tous les nouveaux accords.

Même si la nouvelle négociatrice en chef venait à obtenir des concessions quant aux aspects cités, l'accord-cadre ne pourra pas convaincre la population.

En effet, le débat de politique intérieure sur le véritable «sujet criant» n'a quasiment pas été mené jusqu'à présent: la reprise dynamique du droit doublée du rôle de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans le cadre de la résolution des litiges entre la Suisse et l'UE compromet considérablement notre souveraineté.

Un accord-cadre à sens unique

D'après le projet d'accord-cadre, la Suisse s'engage à appliquer les développements juridiques européens dans les cinq accords d'accès au marché ainsi que dans tous les éventuels accords futurs. En cas de litige, le dernier mot revient à la CJUE. Cette dernière pourrait ainsi statuer sur des décisions politiques importantes du parlement ou du peuple si celles-ci étaient affectées ne serait-ce qu'accessoirement par le droit européen ou par un droit conventionnel en découlant.

Étant donné la tendance de la CJUE de constitutionnaliser continuellement le droit européen, elle en ferait certainement usage de manière extensive, ce qui aurait des conséquences désastreuses pour notre système de démocratie directe. Cet accord-cadre ne constitue donc pas un développement supplémentaire de la voie bilatérale. Il s'agit d'une nouvelle voie dans laquelle notre pays s'engagerait dans ses relations avec l'UE.

Une voie irréversible, qui plus est: la «clause guillotine» élargie prévue dans l'accord a pour conséquence que la Suisse ne pourrait, de fait, sortir de l'accord-cadre à moins d'adhérer à l'UE.

Des autorités au rôle d'«auxiliaires» de l'UE

Cette observation montre nettement que le vrai problème de l'accord-cadre réside dans une perte de souveraineté. Cet accord modifierait, dans tous les domaines politiques essentiels, les processus suisses qui ont fait leurs preuves. Droit du travail, droit commercial, immigration... Les décisions importantes seraient en fin de compte prises à Bruxelles ou, en cas de litige, par les juges de l'UE.

Ils fixeraient le cadre dans lequel les institutions suisses pourraient faire de la politique. Les autorités élues en Suisse – et pouvant être destituées – deviendraient de facto des «auxiliaires» tenus d'intégrer le droit européen au droit suisse.

Cette perte de souveraineté signifie finalement une participation moindre aux décisions pour chaque citoyenne et chaque citoyen de ce pays. L'accord-cadre affaiblit la démocratie et les institutions de la Suisse.

L'UE comme législatrice et la CJUE comme tribunal constitutionnel

La Suisse peut certes décider de chaque modification individuelle puisque le droit de référendum reste acquis. Elle resterait donc fondamentalement libre de ne pas appliquer un nouveau droit européen, mais serait tenue de proposer à l'UE des «mesures de compensation proportionnelles».

Le fait est que la Suisse n'en aurait sans doute guère le courage et qu'il ne serait pas pertinent de s'engager souvent sur cette voie pour conserver de bonnes relations avec l'UE. L'UE deviendrait de fait notre législatrice dans des domaines majeurs, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) peu ou prou notre tribunal constitutionnel approuvant des lois y compris chez nous ou nous mettant à l'amende.

Un prix nettement trop élevé

Le «prix total» que nous aurions à payer pour la mise à jour des accords d'accès au marché existants ainsi que pour les nouveaux accords est nettement trop élevé du point de vue d'un État souverain dans lequel les électeurs ont l'habitude d'avoir le dernier mot. Dans ce contexte, le Conseil fédéral devrait faire preuve d'honnêteté envers notre principal partenaire de politique étrangère et rompre les négociations en invoquant ce motif.

C'est une question d'intégrité. Plus nous laissons l'UE dans l'ignorance du manque de perspectives sur le plan de la politique intérieure d'une reprise dynamique du droit et d'une résolution des litiges subordonnée à la CJUE, plus grands seront les dommages sur le plan de la politique étrangère. Une rupture des négociations nuirait moins à la crédibilité du Conseil fédéral que si notre délégation de négociation continuait de faire comme si cet accord était juste et bon et susceptible de passer auprès du peuple et des cantons.

Une rupture des négociations n'est pas synonyme d'isolationnisme et ne change rien à la grande ouverture au monde de la Suisse et de son économie.

La Suisse a avec l'UE un accord de libre-échange qui fonctionne et nous garantit un libre accès au marché. Les accords bilatéraux existants peuvent en outre continuer à être développés sans qu'une érosion de nos relations bilatérales ne menace.

Une rupture des négociations revient simplement à admettre que les nouveaux accords commerciaux et leurs avantages ne peuvent être conclus au détriment des droits de participation et de nos institutions démocratiques. Nous devrions à l'avenir considérer dès le départ la question de la souveraineté.

D'autres options à proposer à l'UE

Nous pourrions proposer à l'UE un renouvellement et un élargissement de l'accord de libre-échange. Comme entre la Grande-Bretagne et l'UE, il n'est besoin ni d'une dynamique du droit unilatérale ni de la Cour de justice de l'autre partie comme médiateur. Il est besoin uniquement d'une volonté réciproque d'avoir de bonnes relations dont bénéficient tous les peuples en présence.

L'auteur

Thierry Burkart est conseiller aux États PLR d'Argovie, avocat et professeur associé à l'Université de Saint-Gall (HSG) pour le cursus de Law and Economics.

Autonomiesuisse – une initiative de l'économie suisse

autonomiesuisse est une initiative de grande envergure soutenue par des entrepreneurs suisses et des personnalités de l'économie du centre. Elle s'engage en faveur d'une collaboration économique partenariale avec les pays de l'UE, mais également du monde entier. Son indépendance politique assure à la Suisse d'excellentes conditions cadres au niveau de l'économie et de la société. Le modèle de réussite suisse qui en découle doit rester viable à l'avenir également.

Deux mois après son lancement, **autonomiesuisse** compte déjà plus de 350 membres issus de cercles industriels et économiques. Rejoignez-nous sur www.autonomiesuisse.ch/fr/participez pour contribuer à une Suisse ouverte au monde, performante et libre.

Contact

Le comité de direction de la coprésidence d'**autonomiesuisse** se tient à votre disposition pour tous renseignements concernant l'accord-cadre Suisse-UE du point de vue économique et entrepreneurial.

Hans-Jörg Bertschi

+41 79 330 50 72

hans-joerg.bertschi@bertschi.com

Prof. Martin Janssen

+41 79 413 20 00

martin.janssen@ecofin.ch

Hans-Peter Zehnder

+41 79 330 58 08

hans-peter.zehnder@zehndergroup.com

Réseaux sociaux

